

**Le public est informé que par délibération en date du 18 mars 2021  
le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de prescrire une révision allégée  
du Plan local d'urbanisme concernant la commune de Mérignac afin de  
permettre la réalisation d'un terrain de rugby au sein du complexe sportif  
Robert Brettes.**

Cette délibération porte également sur l'ouverture de la concertation et ses modalités.

Elle sera affichée en mairie de Mérignac ainsi qu'au siège de Bordeaux Métropole à compter du **27 août 2021**.

La durée de la concertation a été fixée à 33 jours consécutifs soit du

**Lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus.**

**Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

A partir du 13 septembre 2021, le public pourra consulter le dossier de concertation et consigner ses observations et suggestions sur les registres papier et numériques ouverts à cet effet :

- à la mairie de Mérignac
- à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet, 41 cours maréchal Juin à Bordeaux) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)).

**Ces mises à disposition interviendront dans le respect du protocole sanitaire mis en place par la Mairie de Mérignac et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19.**

Les observations et suggestions pourront également être adressées par correspondance à l'adresse : Bordeaux Métropole, Concertation PLU, Direction urbanisme - service planification, esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

A l'issue de la concertation, le bilan sera publié sur le site [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr) et consultable en mairie de Mérignac ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

À Bordeaux, le 27 août 2021

Alain ANZIANI  
Président de Bordeaux Métropole